

Olivier DEVILLE

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 16/04/2018



Le seize avril deux mille dix-huit à vingt heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

DADU Jacques	HERNOT Valérie Absente	Manneheur Marie Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle Pouvoir à O Deville	LECHARTIER Sébastien	
GUISSE Edith	LECOLAZET Didier Pouvoir à S Lechartier	

Secrétaire de séance : Élu conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : M Théault Chantal

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 12/04/2018

Affichage : 24/04/2018

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le compte rendu de la séance du 26 mars dernier est adopté à l'unanimité.

1. **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.**
2. **Finances** : DM1 et DM 2 Décision modificative sur budget de l'eau pour dépenses imprévues.

M Deville informe le conseil municipal que la STGS vient de nous adresser une mise à jour importante des comptes des abonnés au service de l'eau. Celle-ci nous oblige à modifier notre budget en augmentant le poste dépenses imprévues pour procéder aux remboursement des trop perçus d'abonnés qui ont déménagé après le paiement du volume estimatif. Aussi, il convient de réajuster les crédits comme suit :

DM1

SECTION INVESTISSEMENT				
		Solde du compte avant	DM N°1	Solde du compte après
021	Virement à la section de fonctionnement	50 502.63	Moins 10 000	40 502.63
1641	Emprunt	35 324.68	Plus 10 000	45 324.68

DM2

SECTION FONCTIONNEMENT				
		Solde du compte avant	DM N°1	Solde du compte après
023	Virement à la section de fonctionnement	50 502.63	Moins 10 000	40 502.63
673	Titres Annulés	500.00	Plus 5 000	5 500.00
22	Dépenses imprévues	0.00	Plus 5 000	5 000.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les modifications budgétaires pour le budget du service de l'eau ci-dessus.

3. Social : Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté 2018. Délibération 20180416-01

Chaque année, le conseil départemental de la Manche sollicite le partenariat financier des collectivités du département. Le F.A.J.D. a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle, responsabiliser les jeunes de 18 à 25 ans et les aider à acquérir une autonomie sociale. La participation est fixée à 0.23€ par habitant soit environ 168€ pour la commune.

Mme Manneheut rappelle que depuis 2015, le conseil municipal a décidé de ne pas verser de subvention au département au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté mais de favoriser l'aide directe de proximité, qu'il était nécessaire de porter une attention particulière au dossier des vainquais qui transiteraient par le CCAS et d'être vigilant aux besoins des vainquais. Enfin, il avait été précisé que le budget du CCAS pourrait être abondé si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de participation au titre du FAJD pour l'année 2018 ; dit de favoriser l'aide directe de proximité en portant une attention particulière à toutes les demandes des habitants de Vains qui s'adresseraient au CCAS ; dit de veiller et d'accompagner au mieux les familles qui pourraient saisir le CCAS mais ne le font pas ; dit que le budget du CCAS pourrait être abondé au besoin et autorise Monsieur le Maire à accomplir les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4. Social : Fonds Solidarité pour le Logement 2018. Délibération 2018016-02

Chaque année, le Conseil départemental de la Manche sollicite le partenariat financier des collectivités du département. Le F.S.L. permet aux ménages en difficulté de se maintenir dans leur logement ou bien facilite l'accès à celui-ci. La participation est fixée à 0.60€ par habitant soit environ 438€ pour la commune.



Olivier DEVILLE

Mme Manneheut informe que depuis 2015, le conseil municipal avait décidé de ne pas verser de subvention au département au titre du Fonds de Solidarité au Logement mais de favoriser l'aide directe de proximité, de porter une attention particulière au dossier des vainquais qui transiteraient par le CCAS ; de porter une vigilance aux besoins des vainquais ; et avait dit que le budget du CCAS pourrait être abondé si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser de participation au titre du FSL pour l'année 2018 ; dit de favoriser l'aide directe de proximité en portant une attention particulière à toutes les demandes des habitants de Vains qui s'adresseraient au CCAS ; dit de veiller et d'accompagner au mieux les familles qui pourraient saisir le CCAS mais ne le font pas ; dit que le budget du CCAS pourrait être abondé au besoin et autorise Monsieur le Maire à accomplir les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Compétence communauté d'agglomération Mt St Michel Normande. Délibération 20180416603

Adhésion au marché de groupement de commandes voirie.

Le code des marchés publics ne permet pas d'y adhérer en l'état. La commune doit faire sa demande pour adhérer au prochain bon de commande.

Le conseil après en avoir délibéré vote à l'unanimité la possibilité d'adhérer au prochain marché à bon de commande de voirie auprès de la communauté d'agglomération.

6. Vie associative communale :

Subventions aux associations pour 2018. Délibération 20180416-04

Le conseil Municipal décide de verser une subvention, pour l'année 2018, aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION VERSEES EN 2018
ST LEON ART	50 €
ACARPA	50 €
AINES VAINQUAIS	150 €
ADMR	50 €
ANCIENS COMBATTANTS	75 €
APAEIA	60 €
APE	110 €
APEL	110 €
ATHLETIC CLUB (10€ par licencié commune)	80 €

CANOE CLUB (10€ par licencié commune)	10 €
CLAV	150 €
CLUB D'ESCALADE DE L'AVRANCHIN	60 €
COMICE AGRICOLE	50 €
DONNEURS DE SANG	20 €
PHOTO CLUB	20 €
PLA HANDBALL	100 €
RUGBY	70 €
RUGBY (subvention exceptionnelle)	600 €
SAUVEGARDE EN MER	25 €
SOCIETE DE CHASSE	150 €
TOTAL	1990 €

Précisant que concernant les associations sportives, la participation est indexée sur le nombre de Vainquais inscrits à hauteur de 10€ par participant. La subvention pourra être adaptée autant que de besoin mais plafonnée à 150€.

Après en avoir délibéré,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

7. Vie associative communale :

Subventions voyages ERASMUS pour 2018. Délibération 20180416-06

Le conseil Municipal décide d'accorder aux jeunes de la commune participant à un séjour à l'étranger dans le cadre du programme ERASMUS une subvention d'un montant maximum de 20% du reste à charge plafonné à 75€,

Dit que la subvention sera versée aux familles et limitée à un séjour par jeune et par année, sous réserve de présentation d'un justificatif de participation,

Dit que la participation de la commune ne pourra être supérieure à la participation de la famille

Dit que le bénéficiaire fournira un compte-rendu de son séjour (2 pages et 2 photos) qu'il pourra être amené à présenter.

Après en avoir délibéré,

ADOpte : à l'unanimité des membres présents

8. Vie associative communale :

Subventions voyages scolaires pour 2018. Délibération 20180416-05

Le conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 27 novembre 2007,

Décide d'accorder une subvention d'un montant de 30€ aux enfants du niveau CP à la Terminale scolarisés dans les écoles du RPI Bacilly-Vains qui participent à des voyages scolaires,

Dit que la subvention sera versée aux familles et limitée à un voyage par enfant et par année scolaire, sous réserve de présentation d'un justificatif de participation,

Dit que dans le cas où la famille percevrait une aide d'un autre organisme, elle s'engage à en informer la commune et à préciser le montant de cette aide,

Décide que le reste à charge de la famille ne pourra être inférieur à : 30€ (après versement de la subvention).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

ADOpte : à l'unanimité des membres présents



9. Vie associative communale :

Subvention JAZZ EN BAIE pour 2018. Délibération 20180416-07

Monsieur le Maire présente le festival de Jazz en Baie pour lequel la commune de Vains est partenaire depuis 2015.

Le festival Jazz en Baie permet d'accroître la visibilité de la commune de Vains sur son territoire et permet au plus grand nombre de découvrir l'Ecomusée de Vains, qui accueille un concert dans le cadre de ce partenariat.

La participation demandée par l'association « les fuites de Jazz » s'élève pour l'année 2018 à 1200€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE : à 8 voix pour et 3 abstentions de participer au financement du festival Jazz en Baie

10. PLUI :

Madame Théault rend compte du projet de Plan Local d'urbanisme intercommunal PLUI

Le cabinet en charge de l'inventaire des zones humides n'a pas encore fourni les plans de zonage, par conséquent, le vote n'a pas pu avoir lieu. Le comité de pilotage travaille sur les cartes, en évaluant les modifications demandées. Les changements de destination ne doivent pas nuire à la poursuite de l'agriculture. Les cartes doivent revenir au préalable aux communes avant qu'une décision ne soit prise par le comité de pilotage.

11. Projet des Logements locatifs de la route des Granges :

Le groupe de travail sur les logements de la route des Granges informe le conseil de l'avancée du projet et des dernières modifications demandées pour l'écriture du CCTP, document dont nous devrions être en possession pour le prochain conseil municipal.

12. Projet du hangar communal :

Les membres de la commission travaux ainsi que les agents se sont rendus à St Martin le Bouillant pour visiter le hangar réalisé par cette commune. Cette réalisation pourrait nous aider à déterminer nos besoins et permettre au projet que nous avons au sein de la commune de mûrir.

Questions diverses :

M Deville informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré en présence de M Jacques DADU, les futurs acquéreurs de la parcelle où se trouve la statue de St Léonard, M et Mme VAN de VIEVER. Celle-ci se trouve sur le terrain dont ils se sont porté acquéreurs. Dès qu'ils seront titrés, une fois les clauses suspensives purgées, M et Mme VAN de VIEVER proposent de céder pour l'euro symbolique la statue à la commune, à charge pour elle de procéder à son déplacement. M DEVILLE tient à faire part du climat particulièrement sympathique de cet échange.

L'agence Seine Normandie a formulé une réponse négative à la demande de subvention faite par Madame Théault qui concerne les travaux de renouvellement de la conduite d'eau de la route des Salines. Le rendement du réseau d'eau est supérieur à leur seuil d'intervention.

La séance est levée à 22h30

La présente séance contient 7 délibérations numérotées 20180416-01 à 20180416-05

Les prochaines réunions du conseil auront lieu le

CONSEIL MUNICIPAL	28/05/2018	20H30
CONSEIL MUNICIPAL	02/07/2018	20H30

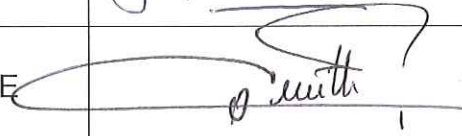
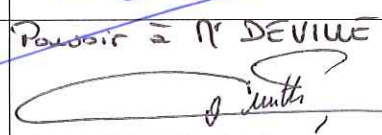
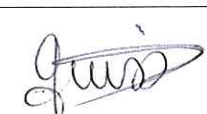
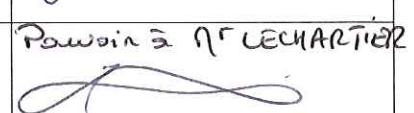
Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	Pouvoir à O Deville
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	Absente
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Pouvoir à S Lechartier
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	

Fait à Vains, le 23/04/18

Le Maire Olivier DEVILLE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Fait et délibéré à Vains, les jours mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en mairie.

Etat de présence
Réunion de conseil du 16/04/2018

Monsieur	Jacques	DADU	Jay-Sol
Monsieur	Olivier	DEVILLE	
Monsieur	François	FAGUAIS	
Madame	Danièle	GEERTS	Pouvoir à M ^{me} DEVILLE 
Madame	Édith	GUISSE	
Madame	Valérie	HERNOT	
Monsieur	Thierry	HEUDES	
Monsieur	Abel	JOUENNE	
Monsieur	Sébastien	LECHARTIER	
Monsieur	Didier	LECOLAZET	Pouvoir à M ^{me} LECHARTIER 
Madame	Marie-Jo	MANNEHEUT	
Madame	Sandrine	MONTÉCOT	
Madame	Chantal	THÉAULT	

